ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 47115

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences de l'ouverture de la plateforme industrielle du courrier du Nord, située à Lesquin. Cette plateforme aura pour mission de traiter l'ensemble du courrier du département du Nord, avec notamment la disparition du CTC de Valenciennes. Ce regroupement, par ailleurs, doit s'accompagner de suppressions d'emplois et semble contraire aux principes énoncés par le Grenelle de l'environnement, qui devrait privilégier le maintien des activités de proximité. C'est ainsi qu'un courrier expédié de son domicile de Rieux-en-Cambrésis pour Avesnes-lez-Aubert, communes distantes d'un kilomètre, transitera par le centre de tri de Lesquin conçu, semble-il, dans le respect des normes environnementales et doté des équipements de dernière génération, mais aura parcouru pas moins de 140 km. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour obtenir de l'administration de l'État et de ses partenaires que les principes de bon sens, en matière environnementale et de lutte contre le CO2, ne soient plus bafoués.

Texte de la réponse

La poste française, comme tous les autres opérateurs européens, modernise profondément toute sa chaîne de traitement du courrier. Dans le Nord, 125 M ont été investis dans le cadre du programme Cap qualité courrier, afin de disposer, dans le respect de ses missions de service public et de ses valeurs de proximité, d'un outil industriel intégrant les nouvelles technologies capables de satisfaire aux besoins de services novateurs. Ce programme ambitieux, au coeur des réalités économiques, se concrétise par une nouvelle organisation du traitement du courrier fondée sur trois nouveaux types de plates-formes qui maillent le département du Nord : une plate-forme industrielle du courrier, des plates-formes de préparation et de distribution du courrier, des plates-formes de distribution du courrier. Ces plates-formes sont équipées de machines de dernières générations ultraperformantes. Les 4 millions de plis quotidiens, pour le département du Nord, sont donc traités dans des établissements mécanisés et automatisés où les flux de courriers sont concentrés. Le principe de concentration des flux permet d'optimiser la contenance des véhicules, de fiabiliser les circuits d'acheminement qui sont étudiés en fonction des volumes de courriers à transporter. La direction du courrier du Nord a conduit ce programme de transformation en intégrant à chaque étape le développement durable, le tri sélectif systématisé sur l'ensemble des plates-formes de plus de 1 500 m², la formation à l'écoconduite pour les postiers conduisant des véhicules (à ce jour 70 % des postiers sont formés), la prise en charge de 50 % des abonnements dans le cadre du plan de déplacement entreprise, la création d'un site intranet dédié au covoiturage, l'optimisation des circuits de transport dans le cadre des liaisons entre les plates-formes, l'amélioration des conditions de travail des postiers : nouveaux casiers de tri et dotation de vélos à assistance électrique. Sur le bassin de Valenciennes, Cap qualité courrier s'est traduit par la transformation du centre de traitement du courrier (CTC) de Valenciennes en plate-forme d'appui au réseau national des plates-formes industrielles, la création d'une plate-forme de préparation et de distribution du courrier. Un protocole a été signé, le 10 avril 2006, entre l'État, la communauté d'agglomération de Valenciennes métropole et La Poste, portant sur l'accompagnement territorial

du programme Cap qualité courrier sur le bassin de Valenciennes. La transformation du CTC de Valenciennes a fait également l'objet d'un accompagnement social et financier des postiers intégrant l'évolution professionnelle, la mobilité géographique, la formation. Chaque postier a bénéficié d'une information et d'un suivi individuel. En outre, cette transformation est réalisée sans aucun licenciement. C'est donc une organisation moderne, optimisée et professionnelle, respectueuse de l'environnement, qui est aujourd'hui mise en place dans le département du Nord, dans le respect des hommes et des engagements pris.

Données clés

Auteur : M. Christian Bataille
Circonscription : Nord (22e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47115
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3707
Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5511